DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 22
Votants	: 29
Pour	: 29
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-46 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Afin de permettre la nomination d'agents qui remplissent les conditions d'accès à des avancements de grade, soit suite à réussite à examen professionnel, soit par ancienneté, M. CARNEIRO, rapporteur, propose au Conseil Municipal la création des postes correspondants suivants :

- 4 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant socio-«éducatif de classe exceptionnelle à temps complet

Les lignes Directrices de Gestion ont été arrêtées suite à l'avis favorable du comité technique en date du 1er juillet 2021.

La publication des tableaux annuels d'avancement dans chacun de ces grades devra être effectuée pour que ces nominations puissent être effectives.

Il conviendra ultérieurement, après nomination des agents concernés et consultation du Comité Social Territorial, de supprimer les postes qui ne seront plus pourvus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de créer les postes suivants pour avancement de grade :
- 4 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant socio-«éducatif de classe exceptionnelle à temps complet ;

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202546-DE
Reçu le 23/05/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune ;

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 26 MAI 2025

MAIRIE DE SAINT-JORY (Hte-Garonne)

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202546-DE
Reçu le 23/05/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE